Voies navigables. — M. Doubeau, ex-soldat au 7e régiment d'infanterie coloniale, est nommé éclusier de 2e classe et attaché, dans le département du Nord, au service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais (portion de Saint-Aybert), sur le canal de Mons à Condé, en remplacement de M. Sénéquier, non accepté.

Recette buraliste. — M. Fourez, adjudant au 87e d'artillerie, est nommé à la recette buraliste d'Ambricourt.

Notaire. — Par décret, est nommé notaire à Bectin, M. Fouroier, en remplacement de M. de Lommes.

Les candidats au surnumérariat des Postes. — Depuis la publication de l'avis qu'un concours pour l'admission au surnumérariat des postes et des télégraphes est ouvert les 14 et 15 novembre prochain, le sous-secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes est saisi de nombreuses demandes de dispense émanant de candidats n'ayant pas atteint l'âge minimum de dix-huit ans au 13 novembre 1907 ou ayant dépassé au 1er janvier de la même année l'âge maximum de vingt-deux ans.

Il est rappelé, à cette occasion, que l'arrêté du 10 septembre dernier, portant fixation des conditions d'admission au concours précité, stipule qu'aucune dispense d'âge ne sera accordée ; en conséquence, il ne sera pas donné suite aux demandes de l'espèce qui seraient parvenues ou qui parviendront au sous-secrétariat d'Etat.

Cette mesure, d'ailleurs, ne présente aucun inconvénient sérieux en ce qui concerne les candidats actuellement trop jeunes, attendu qu'un nouveau concours d'admission au surnumérariat sera très vraisemblablement ouvert dans la courant du mois d'avril 1908.

LA BELGIQUE

Anvers sans téléphones

Le Central de Bruxelles desservira la Bourse d'Anvers

Bruxelles, 31 octobre.

L'enlèvement des fils téléphoniques se fait avec une grande rapidité.

L'administration a décidé de faire installer d'urgence quarante cabines à la Bourse d'Anvers, dont les installations sont indépendantes du bureau central. Les fils de la Bourse sont reliés directement au bureau central de Bruxelles, qui établit les communications interurbaines et vers l'Allemagne et la France. Au point de vue des relations extérieures, le service pourra être assuré dans quelque jours; mais pour rétablir le service intérieur des 5000 abonnés, il faudra, au moins, deux mois.

Effroyable drame de la folie

Anvers, 31 octobre.

Un drame de la folie, effroyable dans ses détails, vient de se produire à Anvers. Un sculpteur connu, Van Beylen, âgé d'une cinquantaine d'années, donnait mardi des signes d'aliénation mentale. Vers le soir, il mainit se tenait par ses cheveux, la traîna à travers son atelier, et essaya de le frapper à coups de couteau. La malheureuse femme parvint à s'enfuir, emmenant avec elle son enfant. Quatre agents de police accourus en assaillirent vouloient pénétrer dans la maison de l'artiste, afin de sauver deux malades restés auprès de leur père. Le sculpteur avait démoli tout son mobilier. Armé d'une lance, il attaque les agents, qui le blessent grièvement un au bas-ventre et un autre à l'épaule. Les agents durent battre en retraite. La maison du sculpteur fut entourée, mais les agents n'osèrent y pénétrer encore, et toute la nuit on resta dans l'incertitude de la sort des deux enfants. Mercredi matin, un agent se risque et il fut assez heureux pour remener les enfants qui s'étaient cachés et qui étaient indemnes. Le feu avait versé du pétrole dans le chambre des enfants et s'apprêtait à y mettre le feu. On s'empare finalement du sculpteur qui dut être ligoté sur une charrette pour être transporté à l'asile.

CHRONIQUE MINIÈRE

CAISSE DE SECOURS

Explication nécessaire

A la suite du compte rendu d'une de nos séances du conseil d'administration de la caisse de secours, article rédigé par moi et inséré dans ce journal, les commentaires qui le suivent s'ayant pas plu à MM. Buisson et Lemity, je me suis attiré leurs foudres. C'est à ce sujet que je dois m'expliquer, dans une réunion précédente, ayant demandé si oui ou non les médecins étaient obligés de se déranger le nuit, il me fut répondu catégoriquement : non. Le médecin en chef estimant que j'avais voulu l'humoriser, proposa de lui le corps médical, convoqua à une réunion tous les médecins et leur déclara : (Ici c'est M. Buisson qui parle, il l'a déclaré en séance du conseil) Messieurs, je vous ai réunis aujourd'hui parce que Gahide prétend que vous devez à chaque réquisition vous déranger la nuit pour la caisse de secours. Il persiflait que tous les médecins ont bondi d'indignation sur cette déclaration et, tel, un meuvale chrétien — je suis vous, par sur à l'autel Comment, en effet, avoir le toupet de douter des médecins ? MM. les médecins, pour mon compte personnel, je n'ai rien à vous reprocher, mais ce qu'il y a et ce qui est indéniable, c'est que votre médecin-chef vous a induits en erreur sur mon compte et sur mes déclarations ; que ce dernier ne me traite pas de jésuite, je lui ai déclaré quand il a annoncé qu'il vous avait tous réunis et qu'il a dit que je prétendais que les médecins étaient obligés de se déranger la nuit : M. Buisson, je ferai savoir aux médecins que vous les avez induits en erreur et que je proteste contre cette façon d'agir !

Ici j'arrive à ce qui m'intéresse ainsi que mes amis Husson et Deffontaine et, en somme, tous les mineurs. Toute cette histoire est venue du fait qu'une lamme est morte faute des soins d'un médecin. Pour que la vérité soit faite, j'ajoute que les soins des applications et c'est pour cette raison que la question fut posée très nette ; elle est, je crois, aussi claire que de l'eau de source. Je le répète pour la gouverne de nos médecins des caisses de secours. Qui, que les médecins sont-ils forcés, sur la présence de deux témoins, de porter leurs soins à nos collègues la nuit ? Je l'ai dit plus haut, on m'a répondu non; alors vous voyez très bien, MM. les mineurs, que je n'ai pas dit comme votre chef (sic) vous l'a dit, que je prétendais que vous vous dérangiez.

Mon ami Deffontaine voyant que rien ne vous astreignait à cette besogne supplémentaire, il lui fut appelé comme ça, à demi, que l'on vous allouât un salaire supplémentaire s'il en était nécessaire, pour que vous soyez dédommagés de votre travail de nuit. Vous voyez donc par là que si nous voulons que les malades soient soignés à toute heure, lorsqu'il en est besoin, nous ne sommes pas non plus les adversaires de la rémunération du travail. Il fallait que ces choses fussent connues de vous, médecins, à seule fin que vous ne puissiez croire que nous minorité au conseil, nous marchons contre le corps médical et que nous doutons des services et des devoirs qu'il remplit.

Mr Buisson dit aussi que c'est troisser un médecin que lui répéter dans un règlement qu'il est forcé et que sa conscience lui dicte toujours d'aller là où il y a des malades en danger, et que pour sortir la nuit il faut compliquer les gens qui viennent vous chercher. Lui-même aurait failli être victime déjà de plusieurs guet-apens. Eh ! bien, nous disons, nous, que nous ne pouvons nous repoder sur la conscience des médecins, cette sorte de règlement est trop élastique et elle n'engage à rien, car en somme tous les hommes ne sont pas infaillibles, et nous estimons qu'il devrait y avoir quelque chose qui les mette dans l'obligation de ne pas agir selon leur conscience, mais réglementairement, car Paul peut avoir la conscience très bien placée alors que Jacques l'a plus large. C'est pour cette raison qu'à le prochaine réunion de conseil je vais proposer un mon projet ainsi que pour mes amis Husson et Deffontaine, qu'il soit ajouté au règlement des médecins cette résolution : l'endant la nuit lorsqu'un médecin sera appelé par deux témoins comme de lui, pour donner ses soins à un malade de sa circonscription, il sera tenu de s'y rendre ou de se faire remplacer.

Cette résolution n'est cependant pas terrible ni frotesante pour les médecins, c'est pourquoi j'estime qu'elle devrait rallier la majorité du conseil car, en somme, je le répète, je ne vois dans cette motion qu'une garantie ; j'en finis là pour aujourd'hui, et je donne les sans parti-pris et seulement à titre documentaire pour les mineurs, les renseignements que touchent chaque médecin pour les services rendus à la « Caisse de secours (seulement) :

Les voici dans l'ordre de leur inscription : MM. les docteurs : Buisson, Anberchicourt, 2.200 fr. — Legrand, Aubercheicourt, 600 fr. — Caffau, Aniche, 1,700 fr. — Vandamme, Aniche, 3,400 fr. — Dransart, Somain, 600 fr. — Vanhoutte, Somain, 5,000 fr. — Boffosses, Abscon, 1,500 fr. — Piet, Dechy, 5,800 fr. — Gugelot, Waziers, 3,500 fr. — Dupas, Sin-le-Noble, 1,500 fr. — Hourtez, Lallaing, 1,150 fr. — Sokel, Douai, 1,000 fr. — Jacquemy, Douai, 600 fr. — Vaillé, Pecquencourt, 2,600 fr. — Lasoc, Sin, 4,000 fr. — Sello, Roches, 500 fr.

Ceci est donné sans commentaires ; c'est eux mineurs de juger par eux-mêmes.

Léon Gahide,
Administrateur.

LE JOUR DES MORTS

Les jours se succèdent inveriablement terne; la pluie s'éternise en désespérantes gouttelettes; puis c'est la brume qui tombe d'un ciel de plomb avec le froid du soir et l'humidité mortelle.

Novembre ! Mois des Morts ! la Nature elle-même achève de mourir; mois des cimetières...

Les feuilles pourries jonchent les tombes, mêlant leur rouille à le rouille des monuments funèbres. Les étroites allées jadis fleuries sèbles sont aujourd'hui bouseuses et sinueuses, en jaunissant arabesques, entre les tertres et les marbres.

Novembre a déposé jusqu'en la ville des Morts sa mortelle empreinte !

La nécropole est plus sévère et plus triste sous le tinceul des débris végétaux que la nature lui jette; et, plus lugubre encore sonne chaque matin, à l'arrivée des convois, la sinistre cloche des enterrements.

Novembre ! Mois des Morts, mois des souvenirs....

L'exode des pèlerins endeuillés a commencé vers les cimetières.

On a ratissé les allées, épandu sur le boue le sable et le gravier, recueilli les feuilles mortes et chaque feuille qui tombe encore est à l'instant écartée. Les tombeaux même les plus modestes disparaissent sous les fleurs et les couronnes.

Aux portes des cimetières, les fleuristes ont installé d'immenses trélleaux où s'épanouissent toutes les fleurs de saison. Les chrysanthèmes y étale ses infinies variétés auprès des immortelles modestes et des délicates bruyères.

Les couronnes d'immortelles blanches ou teintes en jaune ou en violet, voleinent avec les lourds bouquets de buis.

Les fleurs ne sont pas chères cette année et, comme le riche, le pauvre peut au moins porter à ses morts la poétique offrande.

Automobiles, voitures de luxe, fiacres et tramways amènent aux portes des nécropoles une foule incessante.

Cette foule animée d'un même culte, en proie, pour un instant, aux ressouvenire poignants, dévalise les étalages des fleuristes et, mélangés, fondus, tous les éléments socieux se pressent pour accomplir le même geste et sacrifier à la Mémoire des Morts.

Dans ce voisinage du Néant, dans le commémoraté d'un geste épuré par le douleur sincère, il arrive souvent que des malheureux se rassaisissent si prennent de consolantes et fortes résolutions.

Dans l'atmosphère attendrie d'une tombe aimée, le frère pardonne au frère; le jeune homme s'émeut et courageusement revient au devoir un instant oublié. On a vu des ennemis que terrassait une douleur identique et sincère se réconcilier au sortir du cimetière...

Tant est puissant parfois sur l'esprit des hommes le prestige du Néant; tant est adoucissant le souvenir des Morts !

Gaston FRANQUET.

Dernière Heure

L'AFFAIRE BERTON

Quelques faits caractéristiques

Belfort, 31 octobre.

On a gardé à Belfort un souvenir très précis du séjour de Berton qui accomplit ici ses périodes du 29 et 13 jours. Dès son arrivée, il chargea à visiter le fort du Salbert qu'il savait être l'un des plus intéressants de la région. Il demanda au général gouverneur l'autorisation de s'y rendre; cette permission fut lui accordée au mois de juillet 1905; et tint à se faire expliquer le plan de défense par le lieutenant commandant d'armes du fort.

Lorsque l'on s'entretenait avec lui, il se donnait la profession de marchand de bestiaux, et ajoutait : « Je suis aussi marchand d'antiquités à l'occasion; je fréquente les châteaux de le Loire et achète des œuvres d'art. »

On assure que plusieurs fois, durant ses périodes d'instruction, il alla à Mulhouse et à Bâle. Revenu à Belfort en juillet dernier, il est le désir de retourner en fort du Salbert. Sa requête fut rejetée. Berton insista, sollicita le gouverneur qui le renvoya au chef d'état-major, lequel l'éconduisit. Berton arriva cependant à se faire en réussissant à accompagner un camarade de service qui avait accès dans les forts.

Une lettre de Berton au Président de la Ligue des Droits de l'Homme

Firminy, 31 octobre.

L'officier d'administration Berton vient d'adresser, par l'entremise de son avocat Me Simon Jucquin, une longue lettre à M. de Pressensé président de la Ligue des Droits de l'homme, dans laquelle après avoir protesté de son innocence, il appelle chaleureusement l'attention du député du Rhône sur la situation de sa femme arbitrairement maintenue en prison.

Assassiné par un parent de Ravachol

Firminy, 31 octobre.

Deux rôdeurs ont assassiné une vieille fermière, Mme Taruy. Les deux bandits ont été arrêtés. Ils déclarèrent se nommer : l'an Ravachol, âgé de dix-sept ans; l'autre Arnaud, âgé de quinze ans. Ravachol était porteur d'un revolver de fort calibre et d'un poignard à lame triangulaire. Ils sont tous deux originaires de Saint-Chemond. Ravachol est un parent du célèbre anarchiste qui fut guillotiné à Montbrison.

La Représentation Proportionnelle

Paris, 31 octobre.

La commission du suffrage universel, réunie aujourd'hui, a entendu M. Dequesne président du tribunal civil de Bruxelles et président du tribunal de voix de la province de Brebent. M. Dequesna a exposé aux membres de la commission le fonctionnement de la représentation proportionnelle dans les élections belges municipales, provinciales et législatives. Il a répondu aux multiples questions qui lui ont été posées par les membres de la commission. Il a fait ressortir en particulier que, depuis que la représentation proportionnelle existe en Belgique, aucune invlidatio n'avait été prononcée.

HORACES & CURIACES MODERNES

Rome, 31 octobre.

Un duel, qui rappelle celui des Horaces et des Curiaces, vient d'avoir lieu à Comitini en Sicile.

Deux familles vidèrent une vieille querelle en déléguant chacun trois des siens pour soutenir son honneur. Le combat eut lieu sur le place centrale de Comitini, devant toute la population. Deux des entres combattants sont blessés plus ou moins grièvement.

Les vols de cadavres à Naples

Naples, 31 octobre.

Une dame de Mettie et plusieurs autres dames de la haute société napolitaine intentent un procès au maire de Naples par suite de la disparition mystérieuse de plusieurs cadavres. Cette affaire de vols de cadavres dans le cimetière de Naples dure depuis longtempe déjà. Des dizaines de tombeaux ont été violés et les cadavres, toujours de jeunes femmes, ont disparu. La police a établi une surveillance rigoureuse du cimetière, mais n'a rien pu empêcher, ni jamais pu découvrir les mystérieux voleurs et l'on ignore absolument le but des ravisseurs. La population napolitaine est très émue de ces faits.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 31 octobre.

Obligations. — Bruxelles 1902 106,50 — Bruxelles 1905 94,50 — Anvers 1887 103,25 — Anvers 1905 97,25 — Gand 1886 81,37

Actiries. — Cockerill 1774, ... — Ougrée 1290,... — Providence 3010, . — Sart-Broek 3137,.. — Elinc. — Asturiane des Mines 5400,... — Zinc de Bleiès .....

Charbonnages. — Anderlues 770,... — Berlaiment 940,... — Bois-d'Avroy 1040,... — Charbonnage Belge 625,... — Chevaliers ... — Courcelles Nord 1982,... — Foulaine l'Evêque 2000,... — Hensser-Sambre 895, . — Horun-Wesmes ..... — Houillères Unies 366,50 — La Haye 1015,... — Marcinelle 1400,... — Monceau 605,... — Nord Charleroi ..... — Patience 975,.. — Produits en Flénu 5722,.. — Réunis de Charleroi 1115,.. — Gouffre 1140,... — Trieu-Kaisin 1550,..

LILLE

LA TOUSSAINT A LILLE

1er *Novembre* 1907

LA MATINÉE

Palais des Beaux-Arts. — Ouvert de dix heures à cinq heures.

Musée Commercial. — De 10 heures à 4 heures, rue de Lombard.

Musée Industriel. — De 10 heures à 5 heures, à la Halle aux Sucres.

Musée des gravures (Hôtel de Ville). — De 11 heures à 4 heures.

Musée Houllier. — Rue de Bruxelles, de 10 h. à 5 h.

Salons de l' « Ensemble ». au Palais-Rameau, de 10 heures à 5 heures.

Union Artistique du Nord. — Exposition, rue Négrier, de dix heures à cinq heures.

Visite des cimetières. — De huit heures du matin à cinq heures du soir.

Exposition du Commerce. — Toute la journée, au Palais d'Ecole, square Dutilleul, concerts et attractions.

LA SOIRÉE

Kursaal-Théâtre. — A 2 heures et à 8 h. ½, représentation.

Théâtre municipal. — A 5 h. ½, représentation.

Théâtre de l'Union, rue d'Arras. — A 6 heures, représentation.

Brasserie de l'Industrie. — Concerts.

Brasserie Universelle. — Concerts.

M. le général Davignon

prend possession de son commandement

M. le général Davignon, successeur de M. le général Durand, a le tête du 1er corps d'armée, a pris possession de son commandement jeudi matin.

Il n'y avait pas comme entrefois en le même circonstance, le déploiement total des forces militaires ; un bataillon du 43e, commandé par M. le colonel de Lartigue, se tenait rué Négrier, entre les rues Saint-Pierre et Royale, en face du grand quartier général.

La musique se trouvait au coin de la rue du Pont-Neuf et le drapeau à hauteur de la rue de la Préfecture.

Dans la cour du Quartier Général, la section chargée de rendre les honneurs était commandée par M. le lieutenant Raton, du 16e chasseurs à pied.

Arrivée du général

Le général Davignon est arrivé à cheval à neuf heures un quart, venant de la Préfecture, où il était allé faire visite à M. le Préfet du Nord.

Les clairons sonnent : « Aux champs ! » La musique joue la « Marseillaise », tandis qu'accompagné de son aide-de-camp, le général Davignon passe devant le bataillon.

M. le général Davignon a la figure cossue, la moustache courte et de taille ordinaire.

Il s'arrête devant le drapeau et salue. Puis il passe en revue le bataillon.

M. le colonel Labore, chef d'état-major du 1er corps d'armée, reçoit le nouveau général en chef dans la cour du Quartier Général et lui présente les officiers de l'état-major, le lieutenant-colonel Schillemans, sous-chef d'état-major ; les commandants Boulanger et Lévy, les capitaines Clerc et Détrée, l'aumônier, officier d'administration principal du service d'état-major ; Hocq et Robillart, officiers d'administration de première classe.

Les réceptions

M. le général Davignon rentre alors dans les salons du Quartier Général et les réceptions commencent.

M. Vincent, préfet du Nord, accompagné de M. Arrighi, chef de cabinet, vint rendre au général Davignon la visite qua celui-ci venait de lui faire. M. le Préfet montre combien l'armée était souvent nécessaire, dans le Nord, au maintien de l'ordre, par suite des grèves, et il exprima l'espoir que d'excellents rapports régneraient toujours entre les pouvoirs civil et militaire.

M. le général en chef reçut ensuite MM. le général Chamoin, commandant le première brigade d'infanterie ; le général Mertagne, gouverneur de Lille ; le général Séve, commandant de la première brigade de cavalerie ; le général commandant le génie de la première région ; M. l'Intendant militaire, directeur du service de l'Intendance du premier corps d'armée ; M. Chavasse, médecin inspecteur, commandant le service de santé du premier corps d'armée ;

MM. les membres du Conseil de Préfecture, présentés par M. Grand, vice-président; M. Delesalle, maire de Lille, et une délégation du Conseil municipal ; M. Lefebvre, doyen de la Faculté des Lettres, et les membre du Conseil de l'Université ; M. Dassonville, président du Tribunal de première instance ; M. Choury, procureur de la République ; et MM. les membres du Tribunal de première instance ; MM. les juges de Paix ; M. le président et les membres de la Chambre de Commerce, présentés par leur président, M. Feuchenr ; M. Feuchille, président de la Société des Sciences, et une délégation de cette Société ; M. Dupuy-Dumet, représentant la Société Industrielle ; le personnel enseignant de l'Enseignement secondaire.

M. Préfet présente la délégation des instituteurs de l'Enseignement primaire. M. Préfet dit que les membres du personnel de l'Enseignement ont conscisoce de leurs devoirs et seuront apporter tout leur dévouement pour la formation de la jeunesse, apportant ainsi leur concours à l'autorité militaire.

M. le général Devignon remercie M. Préfet ; « Il sait que les instituteurs de l'Enseignement primaire ont une tâche plus lourde que ceux de l'Enseignement secondaire ; ces derniers s'adressent à des élèves, tandis que les premiers ont à former la plus grosse masse de la population. » M. le général Davignon ajoute : « On a bien raconté quelques histoires sur les instituteurs; je n'en crois rien, n'en veux rien croire et je compte sur tout leur concours. »

M. Vignoli présente les délégués de la Fédération des Sociétés d'Anciens Militaires.

Parlant au nom de la Fédération, M. Vignoli a exprimé au général en chef le reconnaissance des Anciens Militaires pour l'honneur qu'il leur laisait en les recevant, puis il assura M. le général en chef du dévouement de tous les Anciens Militaires.

Viennent ensuite MM. le doyen et les membres du Corps consultif de Lille ; le directeur de la Colonie pénitentiaire et son personnel ; M. le Gall, trésorier-payeur général du Nord ; et le personnel des Finances ; MM. les directeurs de l'Enseignement et des Domaines, des Contributions diverses, indirectes, des Douanes, de la Manufacture des tabacs, de la Banque de France, et leurs personnels; M. Boivin, commandant, et MM. les officiers des sapeurs-pompiers de Lille ; le lieutenant-colonel et les officiers des Canonniers sédentaires de Lille ; l'ingénieur en chef des poudres et salpêtres, etc., etc.

Présentation des officiers

M. le général Chamoin présente ensuite les officiers de la garnison et prononce le discours suivant :

« Mon général, j'ai le grand honneur de vous présenter les officiers de la garnison, attachés au corps des troupes et aux différents services. Je suis certain d'être leur interprète fidèle, en vous exprimant leur sentiment vrais de respectueux et entier dévouement. Vous pouvez compter sur eux: ils ont le désir sincère de vous donner pleine satisfaction. Pour ma part, je suis heureux, mon général, de servir de nouveau sous vos ordres »

Le nouveau général en chef répond en ces termes :

« En prenant contact avec vous, je veux vous faire connaître les sentiments qui m'animent ci qui m'ont toujours inspiré. Vous trouverez en moi un chef ferme et bienveillant, et j'ajouterai, exclusivement militaire.

« C'est toujours sur ce terrain que je me suis placé, quel que soit le poste que j'ai occupé ; c'est le seul qui convienne à un officier. Notre mission est assez haute, notre tâche assez lourde, pour que toutes nos facultés morales, physiques et professionnelles tendent à sa réalisation. C'est l'accomplissement de ce devoir qui fait la force et l'honneur de l'armée. Je lais donc appel à tous ; nous serons vite en confiance, et la réunion de tous nos efforts donnera un digne résultat. »

Après la présentation des officiers, le réception s'est poursuivie dans le grand salon. Ont été reçus successivement : MM. le lieutenant-colonel Conte, directeur de l'Ecole de tir et d'instruction militaire ; les officiers de cette Ecole ; Stoclet, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; De Baroiet, directeur des Postes et Télégraphes ; les ingénieurs chargés de contrôle des chemins de fer ; les directeurs de l'Ecole des Arts et Métiers, de l'Ecole Bagelo, et leur personnel ; l'artiste lyrique parlementaire ; l'inspecteur et le sous-inspecteur de l'Assistance publique ; MM. Grucon, directeur de l'Institut Industriel ; l'inspecteur des Eaux et Forêts ; les inspecteurs du travail ; les membres du Bureau de bienfaisance ; les directeurs de l'Ecole régionale d'architecture et du Conservatoire ; M. Faudot, commissaire spécial, et les commissaires de police de Lille ; MM. les commissaires-priseurs de Lille, etc., etc.

Il était onze heures quand prit fin la réception.

Le gala d'escrime de l'Exposition du Commerce Lilloise. — Le fête d'escrime lut très brillante hier à l'Exposition. Nos charmantes escrimeuses ont fait preuve d'un entraînement sérieux et leurs coups ont été constatés et applaudis. On remarquait à ce véritable gala tous nos amateurs Lillois.

Pendant les assauts, la musique du 43e de ligne, sous la direction de son éminent chef M. Meysur, s'est fait entendre et comme toujours cette phalange musicale a été fort goûtée.

Le jury était composé de la façon suivant : Président, M. Lelaintnrier-Fradin ; membres, MM. Hector Franchomme, Walker, vicesonsul d'Angleterre ; Dupont-Grues, président de la Fédération Belge ; Victor Peillon, de Douai ; Lace Deamel, d'Amiens ; Louis Noterman, de Saint-Amand ; Paul Hocquenghem et Acherey, et MM. les professeurs Ducat, de Lille, Gabriel, de Paris ; Catteau, d'Amiens ; Laborde, de Calais ; Lefaure, de Dunkerque ; Duvel, de Saint-Amand ; Berpin, de Lille.

Voici les résultats : Prix d'honneur à dames, Mlle Adrienne Muller, de Paris ; 2e, Mlle Léontine Muller, de Paris — Accessit : Mme Clara Edwards, de Londres.

CHAMPIONNAT SENIORS. — 1er prix, Mlle Adrienne Muller, de Paris — 2e, Mlle Hélène Debouve, de Paris ; 3e, Mlle Bouvier ; 4e, Mlle Clara Edwards, de Londres — 5e, Mlle Mabulus, de Marcq-en-Barœul — 6e, Mlle Rosez, de Paris.

CHAMPIONNAT JUNIORS. — 1er prix, Mlle Georgiane Mayer, de Paris — 2e, Mlle Aranusk Kotelar, de Buda-Pesth — 3e, Mlle Antonia Bauwens, de Paris — 4e, Mlle Léontine Bauwens, de Paris — 5e, Mlle Blondeau, de Marcq-en-Barœul.

A cinq heures, M. Lelaintnrier-Fradin a fait une conférence très intéressante et fort documentée sur la rencontre du Chevalier de St-Georges et de la Chevalière d'Eon.

Ensuite eut lieu la reproduction de cette rencontre par M. et Mme Gabriel, professeur d'escrime à Paris. Cette lèse d'escrime a eu un fort brillant succès et nous souhaitons qu'elle se renouvelle à Lille.

Aujourd'hui 1er novembre, grand concert de 4 heures à 7 heures.

La 3e soirée de gala d'hier avec le concours du Brouiteux, a eu encore plus de succès que les deux précédentes. Plus de 500 personnes n'ont pu trouver place dans le local de l'Exposition.

La Commission de Prévoyance Sociale. — Les membres de la commission de Prévoyance sociale ont tenu leur mardi après-midi, à la Préfecture, leur première réunion.

M. Vincent, préfet du Nord, leur a souhaité le bienvenue et leur a parlé longuement de la haute mission qu'ils avaient à accomplir.

La commission a ensuite procédé à la nomination du bureau qui a été formé de la façon suivante : Président, M. Emile Davaine, conseiller général de St-Amand ; Vice-président, M. Dehérite, maire de Landrecies ; Secrétaire, M. Leroy, licencié en droit, rédacteur à la Préfecture.

Après avoir examiné les œuvres sur lesquelles elle devait principalement diriger son attention : application de la loi du 12 avril sur les habitations à bon marché, consultations de nourrissons, etc., le commission a levé la séance. Elle continuera ses travaux dans une prochaine réunion.

Les galetés du commissariat. — Les commissaires de police ont bien souvent d'ennuyeuses besognes. Il en fait cependant pas trop les plaindre, car il leur est donné parfois d'en voir de bien bonnes. Le commissaire de permanence de mercredi à jeudi ne s'est pas ennuyé. Il eut le plaisir de s'entretenir pendant un petit quart d'heure avec une jolie femme et de constater chez un monsieur les plus nobles sentiments. La jeune dame blonde qui répond au prénom de Berthe et exerce le profession de culottière, avait été assaillie par une femme qui ne la connaît pas et qu'elle ne connaît pas, mais que la rumeur publique désigne sous le nom de « Elisabeth », au moment où elle sortait de la Brasserie Universelle. Un monsieur, M. Henri Elia, marchand d'objets de pesage, à Douai, s'indigne de la brutalité d'Elisabeth et, cinq heures après le pendant, il en prend compatissant conduisait la jeune Berthe chez un pharmacien. Berthe perdit son sang ; le monsieur courut en vain après Elisabeth et ces deux infortunés se rencontrèrent une nouvelle fois. Berthe affirmait alors qu'elle allait porter plainte. « Allons-y », s'écria M. Henri Elia. Et c'est ainsi que le commissaire de permanence put rire un brin. En effet, M. Henri Elia, quoiqu'il affirmât qu'il s'agissait d'une grave question de principe, n'était pas triste. On peut même dire qu'il était très gai et très loquace. Il s'indigne parce qu'il en avait le droit, était patenté en trois villes et payait beaucoup pour que les agents lui fassent des ennuyeuses dans le genre de celle dont il était victime. Enfin M. Henri Elia fut si loquace, si chaudement indigné, qu'il fallut aller vérifier sur le violon. Ce pendant, Berthe épongeait désespérément un front qui ne saignait pas et déposait une plainte contre X. Lorsque son trop bouillant défenseur vit que les choses tournaient mal pour lui, il abandonna carrément la pauvre demoiselle blonde qui, heureusement, à sa sortie du poste, trouva un grand nombre de jeunes gens qui lui firent son sort intéressait.

Bicyclette disparue. — M. René Devos, négociant, rue Jacquemars-Giélée, 5, avait mercredi soir laissé sa bicyclette dans une dépendance de son immeuble. La bicyclette, quand il voulut le reprendre, il constata que celle-ci avait disparu. M. Devos qui ignore dans quelles conditions le vol a pu être commis, a porté plainte.

La voleur de fuyard. — Il y a quelques jours, le cabaretier Leclercq, demeurant 7, rue de la Vieille-Comédie, partait sans prévenir pour des régions plus riches. Un de ses locataires, Maurice Jaupart, 19 ans, ouvrier, songea tout de suite à profiter de l'absence de maître, et descendant à l'estaminet, y déroba toute une série de mesures en étain. Ce n'était certes pas un souvenir qu'il emportait avec de cher départ, mais bien faire de l'argent de tout cet étain. Dans ce but, il se rendit chez un brocanteur de la rue des Tanneurs. La belle-sœur du commerçant était seule parmi les visiteurs. « Donnez votre adresse, dit-elle, et votre beau-frère ira vous voir demain ». — Or ! quand ce dernier rendit gaiement Jaupart, évitez-lui ce dérangement. Qu'il se trouve simplement demain à tel estaminet et nous arrangerons l'affaire ». Le lendemain, le brocanteur se trouve au rendez-vous et écoute les propositions de M. Jaupart. Mais, par hasard, deux agents de sûreté se trouvaient également dans l'estaminet. Ils entendirent les offres avantageuses et le marchand de mesures et lui mirent la main au collet. Conduit au commissaire du 1er arrondissement, Jaupart a été ensuite déféré au parquet pour vol.

Geste chevaleresque. — Dans la nuit de mercredi à jeudi vers deux heures vingt du matin, un jeune soutenour corrigeait son amie à l'angle des rues de la Vieille-Comédie et de Béthune. Deux ouvriers, en la malheureuse pleurnient. Heureusement un passant intervint. La défense des faibles appartient aux forts. Le passant était un spécimen parfait du bel homme. Grand, musclé, audacieux. Les femmes criaient : « Ny va pas ! il a un couteau ! » Alors le passant sortit son revolver et marcha sur le jeune soutenour qui ne l'attendit pas. La femme était tombée. Le passant la releva et la plaignit d'avoir tombée si bas. Puis il continua son chemin. Il est heureux qu'il soit encore des hommes assez chevaleresques pour défendre des malheureuses qui s'ont pourtant pour elles ni beauté ni vertu.

Congrès horticole à Lille. — La Fédération nationale des syndicats horticoles de France, président M. Charles Deloncle, député de la Somme, ancien chef de cabinet du ministère de l'Agriculture, organise, sur la demande des horticulteurs fédérés de la région du Nord, un Congrès horticole. Ce Congrès sera tenu à l'Hôtel du Commerce, le dimanche 3 novembre prochain, à 3 heures de l'après-midi. Le Congrès comportera l'étude de différentes questions urgentes, une conférence de M. L. Sauvage, enfin il décidera la constitution de la chambre syndicale des horticulteurs de la région du Nord.

Le Congrès sera suivi d'un banquet par souscription à 5 francs par tête. Les horticulteurs, les fleuristes, les pépiniéristes, les marchands-grainiers, les entrepreneurs de jardins, les marchands de fleurs et de plantes pénètrent à Lille.

SAVON LUMINOL

POUR LE LINGE ET LES LAINES

Son emploi prouve en quelques 200.000 ménagères qu'il est le meilleur.

Victor VAISSIER, Rouen Cédex.

Fédération des Anciens Militaires du Nord. — Cette importante société a tenu hier 27 courant, son assemblée générale annuelle, ouverte à 4 heures, sous la présidence de M. Gaston Pelé, président. Après la lecture du procès-verbal et l'admission de nouveaux adhérents présentés par le président, il a été procédé à l'appel nominal. La réunion comporte ce jour 1.000 membres. Le président annonce que le nombre des collaborateurs est en certain nombre de ses collaborateurs ont été les distinctions honorifiques à l'occasion de la fête du 14 juillet : M. Bulsson à Anzin a reçu la médaille d'or de la mutualité, MM. Duquesne, Lecoq, et Beauvarlet, trésorier, ont reçu la médaille de bronze. MM. Gaston Pelé, Gaston Duval, Deny, Cogez, Wéchner, Bonnard, ont reçu la mention honorable. Il indique ensuite les nouveaux décorés et ajoute une nouvelle claire pour MM. Dupire et Beauvarlet, pour prolongé concours qu'ils apportent bénévolement à la Fédération. M. Georges Pelé, président, quelques détails sur la fête annuelle organisée le 3 novembre, par l'Union Régionale du Nord et qui s'annonce comme très brillante ; il rappelle que la Fédération sera représentée à cette fête par un fort cortège. Le président a entretenu plusieurs de faire part à l'ensemble que la Fédération a obtenu un subside d'or de la Commission de Bordeaux. MM. Mesnil, trésorier de l'Union de Bordeaux. MM. Mesnil, trésorier de l'Union Beauvarlet ont obtenu une médaille d'or de la Mutualité et M. Bouvelle une médaille d'argent. M. Morel, dans un petit discours, a remercié M. Pelé pour à l'ensemble de la Fédération du dévouement de M. Georges Pelé, président, et du trésorier de la mutualité. Il indique que cette manifestation est non de l'ensemble. Les Lillois brassent nouvelle qui intéresse tous les présents. Il est question de la prochaine Fédération à Bordeaux. M. Morel fait un appel à tous les présents pour la prochaine fête qui aura lieu à Lille. Il est question de la prochaine fête. Le Dépositaire et son les résultats suivants : M. Dupuy Aug., président ; M. Bouvelle, secrétaire ; M. Scuvrement, archiviste ; MM. Gaston Pelé, Leprêtre et Delgulle sont nommés administrateurs. Une timbale comportant des bibles de la Fédération sera remise à M. Dupuy, qui n'était pas présente. La séance est levée à 6 heures.

Avis urgent. — La direction des Annonces RAVET-ANCIAUX, 52, rue Faidherbe, Lille, invite les personnes qui ont demandé domicile ou de profession, qui ont adressé des réponses de faire paraître leurs

Avis aux Ouvriers. — Le Comité de la Fédération du Nord de la France et de l'Industrie textile, rue Gambetta, 52, Lille, informe que le 1er dimanche prochain à novembre, au siège de la Fédération, 52, rue Gambetta, à Lille, à 2 heures de l'après-midi, une conférence sera faite par M. Dilhan, président de la société. A l'issue de la réunion, les ouvriers et ouvrières de la Fédération, MM. Cassiain et Cie, Lecoq, Bonnard, Dupuis, Delahaye-Lefebvre, Bertinchamps, Lefebvre, Bouvreul, sont très entre les mains de la Fédération.

Dans bien des cas, on a tout intérêt à s'adresser à L'AGENCE NOTARIALE DE LA RÉGION DU NORD. (Voir aux Annonces).

Bulletin des Ventes Immobilières. — Le Bulletin des Ventes Immobilières du Nord et du Pas-de-Calais, 2, place du Théâtre, à Lille, publie dans son numéro du 1er novembre courant, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum, 1 vente de 16 ares au maximum,